



# La Lettre de Yannick Vaugrenard

SÉNAT

N°30

Juillet 2022

SÉNATEUR DE LOIRE-ATLANTIQUE

Membre de la  
commission des  
affaires étrangères,  
de la défense et des  
forces armées

Vice-Président  
de la Délégation  
Parlementaire au  
Renseignement

Membre de la  
Commission  
Nationale de  
Contrôle des  
Techniques de  
Renseignement



## Naïveté occidentale...

Les États-Unis et l'Occident, émerveillés par la fin de l'URSS, faisant suite à la chute du mur de Berlin en 1989, ont cru naïvement, que désormais, tout était possible ; que le modèle démocratique occidental allait faire tache d'huile, comme par magie, grâce à la mondialisation économique à marche presque forcée... L'ouverture généralisée du monde économique entraînerait symétriquement l'ouverture généralisée vers la démocratie.

Force est de constater que ce pari est perdu. L'autoritarisme et la dictature prévalent en Russie et en Chine, parfois en Afrique ou en Amérique latine. Le nombre d'habitants vivant sous un régime démocratique est toujours minoritaire dans le monde. Ces mêmes démocraties étant fragilisées par la montée des extrémismes lors des différentes consultations électorales, tout autant que par un désintérêt accru pour seulement y participer.

De plus, les USA, censés représenter la démocratie par excellence, ont perdu de leur superbe ces dernières années. Que cela soit par le mensonge précédant l'intervention en Irak, ou encore le refus, d'intervenir en Syrie, pour mettre fin à l'utilisation d'armes chimiques, sans parler d'une défense des Droits de l'Homme parfois à géométrie très variable. S'ajoute à cela, dans la période très récente, le passage de Trump à la Présidence, avec un populisme assumé, suivi, à la vue du monde entier, de l'assaut du Capitole, concrétisant une fracture démocratique et une violence très peu

valorisante pour « la démocratie ».

L'Amérique, désormais obsédée par l'influence de la Chine, n'agit plus qu'en fonction de cette préoccupation majeure, tant il est vrai que dans nombre de domaines : économique, intelligence artificielle, robotique, nouvelle génération téléphonique, aérospatiale... La Chine est en passe de devenir là aussi leader mondial. Du coup, les Etats-Unis semblaient plus en retrait sur le plan européen, avant que ne survienne l'agression russe en Ukraine. Chacun cependant comprendra que le soutien fort à l'Ukraine est aussi un message en direction du régime chinois, s'agissant de Taïwan.

Mais, nous, Européens, pouvons-nous être rassurés sur le soutien indéfectible des USA, comme les générations précédentes ont pu en bénéficier ? Rien n'est moins sûr !

S'agissant de la protection de nos libertés fondamentales et donc de

notre indépendance nationale, reconnaissons qu'aujourd'hui, le combat courageux du peuple ukrainien pour sa propre liberté, défend aussi la nôtre, par le message fort envoyé à l'agresseur et à ceux qui souhaitent étouffer les démocraties.

Dans les années qui viennent, l'Europe et la France, indépendamment de l'OTAN devront accepter de ne compter d'abord que sur elles-mêmes. L'effort militaire très réduit depuis trente ans, devra être considérablement renforcé et très équitablement réparti pour être compris et efficace.

Ce sera le prix à payer pour notre liberté.



Yannick VAUGRENARD

## FOYER DE CANCERS PÉDIATRIQUES :

### Vérité et transparence s'imposent !

Depuis 2015, près de Sainte-Pazanne, en Loire-Atlantique, 25 enfants et adolescents ont développé un cancer. 8 sont malheureusement décédés des suites de leur pathologie.

Suite à un premier examen, l'Agence Régionale de Santé (ARS) ainsi que Santé Publique France (SPF) avaient d'abord admis l'existence d'un foyer de cancers pédiatriques sans pouvoir l'expliquer. Mais, à la stupéfaction générale, en septembre 2020, les deux agences changeaient radicalement de discours lors de la restitution de leur dernière étude sur le phénomène : il n'existait pas de cluster de cancers pédiatriques dans le Pays-de-Retz !

Pour arriver à ces conclusions, tous les moyens étaient bons : exclusions arbitraires de cas de pathologies développées à partir de 15 ans, rallongement de la période étudiée de 4 à 16 ans, limitation incompréhensible de l'aire géographique à celle d'un ancien canton administratif, etc.

Dans ce contexte, j'intervenais auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé : « (...) Je compte sur vous, pour prendre en considération une nouvelle étude pluridisciplinaire et donner, en outre, une explication approfondie de ce qui est considéré comme un changement de pied surprenant de l'ARS

et de SPF en l'espace de quelques mois. »

Après de longs mois d'atermoiement et plusieurs rappels à l'ordre du Premier Ministre, Monsieur Véran répondait : « (...) Tous les efforts nécessaires ont été déployés pour déterminer la cause de cette surincidence de cancers pédiatriques sur le Pays-de-Retz confirmée par Santé Publique France (SPF) en 2019. (...) Le constat montre que pour la Loire-Atlantique, (...) la répartition des cancers pédiatriques sur l'ensemble du Département est hétérogène ».

**Au regard de l'amateurisme de l'étude menée par les deux agences gouvernementales, cette réponse est inacceptable. Il est urgent de ne plus attendre et de mettre en place rapidement une étude s'inspirant des avancées internationales dans le domaine de la santé environnementale et d'une rigueur scientifique indiscutable !**

*En soutien aux différentes interventions, j'ai reçu au Sénat, le 14 juin dernier, Mme Laurence HUC, chercheuse en Toxicologie, à l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (INRAE). Ce rendez-vous faisait suite à mon déplacement dans le Pays-de-Retz, et à la rencontre du 12 mai, avec le Collectif Stop aux Cancers de nos Enfants.*



## DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE :

### Des retards intolérables !

Le Plan France Très Haut Débit prévoyait que tous nos concitoyens aient accès à la fibre optique d'ici 2022. Cet objectif a depuis été reporté à 2025. En effet, si les opérateurs ont déployé largement ces nouveaux réseaux dans les métropoles, certains d'entre eux manquent à leurs engagements dans les villes moyennes ou les zones rurales. Par exemple, sur la commune d'Herbignac, en Loire-Atlantique, l'opérateur Orange s'était engagé à raccorder 85% des foyers à la fibre optique d'ici décembre 2020. En décembre 2021, seules 55% des habitations l'étaient.

**Cette situation n'est pas supportable. Que ce soit pour l'accès aux services publics en ligne, le développement de l'activité économique sur nos territoires ou l'essor du télétravail, le très haut débit est devenu indispensable.**

Dès avril 2021, j'interpellais la Présidente de l'Autorité de régulation de la communication électronique, des postes et de la distribution de la presse (Arcep) et le Secrétaire d'État chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques.

Le 28 octobre dernier, le Secrétaire d'État m'informait de la mise en place d'un comité départe-

mental de concertation chargé, notamment, de suivre la mise en œuvre du déploiement de la fibre optique.

Cependant, constatant que cette initiative n'avait pas obtenu les effets escomptés, je me joignais aux maires de l'agglomération pour intervenir auprès de la Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités territoriales, le 11 février. Cette démarche n'a pas encore obtenu de réponse.



Enfin, par un courrier en date du 25 mars, Cédric O m'indiquait que le Gouvernement se saisissait ENFIN du dossier : « Je comprends vos préoccupations qui sont légitimes : le faible niveau de déploiement de la fibre optique que vous pointez dans votre courrier pénalise une partie des habitants, associations et entreprises de votre territoire. (...) Je vous informe donc que le Gouverne-

ment a décidé de saisir l'Arcep, pour les éventuels manquements d'Orange à ses engagements (...) qui seront, le cas échéant, sanctionnés ».

**Une vigilance de chaque instant s'impose, car il est pas très injuste que des territoires notamment ruraux, déjà touchés par des déserts médicaux, aient à supporter des déserts technologiques.**

## PLAN DE RELANCE :

### Pas de subvention sans condition !

Bien qu'ayant été l'objet de deux signalements par l'Inspection du Travail auprès de la Procureure générale de la République, l'entreprise espagnole Pine a perçu des subventions de la part de l'État dans le cadre du Plan France Relance. Par conséquent, j'étais intervenu, le 07 février auprès de Madame Elisabeth Borne, alors Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion. Sans réponse, j'ai décidé d'interpeller, le 10 juin, Monsieur Bruno Le Maire, Ministre de l'Économie, des Finances et de la souveraineté industrielle et numérique ainsi que Monsieur Olivier Dussopt, Ministre du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion. Extrait :

« L'entreprise espagnole Pine, dont l'antenne française est située à Montoir-de-Bretagne, en Loire-Atlantique, effectue des travaux de sous-traitance, notamment pour les Chantiers de l'Atlantique.

Depuis 2016, la société fait l'objet de critiques quant au traitement de ses salariés détachés. Il lui est



reproché, entre autres, de ne pas respecter les horaires de travail, les grilles de salaires et les conventions collectives applicables en France. Cette situation a d'ailleurs amené l'Inspection du Travail à transmettre deux procès-verbaux à ce sujet au Procureur de la République.

Or, selon les informations qui me sont parvenues, il semblerait que l'établissement ait bénéficié de subventions de l'État dans le cadre du Plan France Relance.

Dans ce contexte, j'ai demandé des éléments complémentaires sur ce dossier au Préfet de la région Pays de la Loire. Il m'a été répondu que cela relevait de la compétence de l'Inspection du Travail...

Estimant cette explication insuffisante, je me tourne vers vous pour avoir davantage d'informations. Pourriez-vous m'ap-

porter votre éclairage sur ce dossier ? »

**L'aide financière apportée par l'État doit d'abord absolument s'assurer du respect de notre législation sociale !**

## RAPATRIEMENT DES ENFANTS FRANÇAIS DE SYRIE :

### Un impératif moral !

Plus de 200 enfants français et leurs mères sont actuellement détenus en Syrie. Nous devons prendre nos responsabilités pour sortir de prison ces mineurs en situation de danger grave et immédiat. Dans ce contexte, j'ai interpellé en séance plénière, le 25 janvier, la Ministre des armées.

« De plus en plus de voix s'élèvent pour que ces enfants ne soient pas abandonnés. Le Parlement européen a notamment voté une résolution en février de l'an passé, appelant au rapatriement de tous les enfants européens dans leur "intérêt légitime". (...) »

Très récemment, le neuropsychiatre Boris Cyrulnik appelait opportunément le Président de la République à rapatrier ces enfants ainsi que leurs mères. Ces dernières font déjà l'objet d'une procédure judiciaire antiterroriste et d'un mandat d'arrêt international. Elles seraient incarcérées et jugées sur notre territoire.

Laisser ces femmes et ces enfants dans les camps syriens peut mener irrémédiablement au terrorisme de demain.

**Les enfants ne sont pas responsables des erreurs et des fautes des adultes : leur retour sur notre territoire national s'impose afin qu'ils soient entourés, protégés, éduqués et bénéficient d'un indispensable soutien affectif ».**



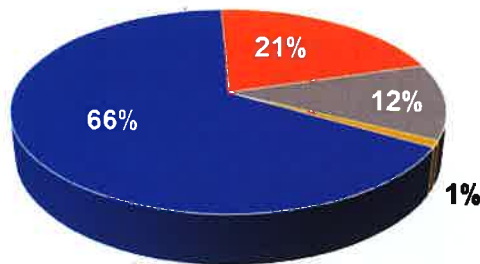
C'est pourquoi je vous demande, madame la Ministre, d'agir sans délai pour le rapatriement de l'ensemble de ces enfants, ainsi que de leurs mères.

Mme la Ministre des armées répondait : « (...) Les personnes adultes, hommes et femmes, qui sont aujourd'hui détenues ou retenues dans des camps de réfugiés et de déplacés du Nord-Est syrien ont pris la décision de rejoindre les rangs de Daech, organisation terroriste qui s'est livrée à des exactions avant tout contre ses victimes syriennes et irakiennes. (...) »

À la différence de leurs parents, les enfants n'ont pas choisi de rejoindre la cause d'une organisation terroriste. Notre priorité absolue est de ramener ces enfants. Ces opérations de rapatriement sont extrêmement difficiles à mener (...). Dès que nous le pouvons, nous organisons de telles opérations, mais cela demande un travail de préparation très ardu et de longues négociations avec les forces locales. (...) »

Je conclusais : « Madame la ministre, la Cour européenne des Droits de l'Homme (CEDH) doit statuer très prochainement sur le respect des droits de l'enfant par la France dans ce dossier. Il serait bon que nous prenions des décisions rapides. Les rapatriements ont commencé, il faut véritablement les accentuer. »

## Héritages et droits de successions, la vérité\* :



- 66% des héritiers touchent moins de 30 000 euros
- 21% des héritiers touchent entre 30 000 euros et 100 000 euros
- 12% des héritiers touchent plus de 100 000 euros
- 1% des héritiers touchent plus de 4,2 millions d'Euros

**L'imposition sur l'héritage n'intervenant qu'après 100 000 euros, 75% à 90% des Français, aujourd'hui, ne payent pas d'impôts sur l'héritage.**

\*Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2017-2018

## AGENDA : événements marquants

### Rencontres, Cérémonies, Visites, Entretiens et Déplacements :

**Vendredi 4 février** : St-Nazaire (Visioconférence) - Comité d'Orientation Stratégique (COS) de l'Étude de zone de surmortalité par cancers dans l'agglomération nazairienne.

**Samedi 26 février** : Le Bignon : Assemblée générale des Maires Ruraux de Loire-Atlantique, sur la thématique du pouvoir de police du Maire et des incivilités.

**Vendredi 4 mars** : Saint-Nazaire – Manifestation de soutien à l'Ukraine devant l'Hôtel de Ville.

**Lundi 7 mars** : Donges – Visite de soutien auprès d'un Délégué syndical CGT en grève de la faim à la Raffinerie TotalEnergies.

**Lundi 7 mars** : Permanence - Audition par les 4 Inspecteurs généraux de l'administration chargés d'une Mission relative aux conditions de réalisation des stages de survie, suite aux interpellations du Gouvernement en séance.

**Vendredi 11 mars** : St-Nazaire - Comité d'Orientation Stratégique (COS) de l'Étude de zone de surmortalité par cancers dans l'agglomération nazairienne.

**Mardi 15 mars** : Nantes – Visite de la Maison d'arrêt, du Centre de détention et des ateliers.

**Samedi 19 mars** : St-Nazaire – Journée Nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie.

**Mardi 22 mars** : St-Nazaire – Assemblée du Syndicat Retraités CFDT de St-Nazaire sur la Guerre en Ukraine.

**Lundi 28 mars** : St-Nazaire – 80<sup>ème</sup> anniversaire du raid des commandos britanniques en 1942 (Opération Chariot).

**Judi 31 mars** : La Montagne – Naval Group Site de Nantes-Indret : découverte des innovations et démonstration des futurs programmes, dans un nouveau bâtiment.

**Vendredi 8 avril** : Permanence - Entretien avec le Président de la CAPEB, syndicat des entreprises artisanales du bâtiment de Loire-Atlantique.

**Vendredi 22 avril** : St-Nazaire - Journée nationale du souvenir des victimes de la déportation.

**Vendredi 29 avril** : St-Nazaire – Mise à flot du Bâtiment ravitailleur de Forces Jacques Chevalier aux Chantiers de l'Atlantique, avec Naval Group.

**Vendredi 6 mai** : St-Nazaire – Dévoilement de la plaque Ambroise Croizat (1901-1951), Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale.

**Mercredi 15 juin** : Paris Villepinte – Déplacement de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées, au Salon de l'armement terrestre Eurosatory 2022.

**Vendredi 17 juin** : St-Nazaire - Commémoration du 82<sup>ème</sup> anniversaire du naufrage du Lancastria.

**Samedi 18 juin** : St-Nazaire – Journée nationale de l'appel du Général de Gaulle le 18 juin 1940.

### Délégation Parlementaire au Renseignement (DPR) :

**Judi 10 février et Mercredi 8 juin** : Audition de M. Laurent Nunez, Coordonnateur national du renseignement et de la lutte contre le terrorisme (CNRLT)

**Judi 24 février** : présentation du rapport 2021 (comptes de l'exercice 2020) de la Commission de vérification des fonds spéciaux (CVFS) ; et examen du rapport relatif à l'activité de la Délégation parlementaire au renseignement (DPR).

**Mercredi 30 mars** : Audition du Secrétaire général de la Défense et de la sécurité nationale (SGDSN) et du Chef du service de Vigilance et de protection contre les ingérences numériques étrangères (Viginum).

**Mardi 10 mai** : Audition du Chef d'Etat-major des armées (CEMA) et du Coordonnateur national du renseignement et de la lutte contre le terrorisme (CNRLT).

**Vendredi 20 mai** : Déplacement à Marseille à la prison des Baumettes (renseignement pénitentiaire).

**Commission Nationale de Contrôle des Techniques de Renseignement (CNCTR)** : 3 mars ; 23 mars ; 7 avril ; 5 mai.

**Mission d'information sur les grandes orientations de la politique étrangère américaine** : Dans le contexte international et géopolitique, la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées a constitué une mission d'information sur les orientations géostratégiques de la politique étrangère des Etats-Unis. Au Sénat ou en visioconférence : 16, 23 et 29 mars – 6, 13, 25 et 26 avril – 9, 13, 31 mai – et 1<sup>er</sup> juin.

Suite à ces auditions, un rapport d'information sera présenté à la Commission des Affaires étrangères le 6 juillet.

## CONTACTS

### A Saint-Nazaire - Permanence parlementaire

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.

Le samedi sur rendez-vous

114, avenue de la République - 44600 Saint-Nazaire

Tél. : 02 40 22 69 47 / Courriel : [permanenceparlementaire@yvaugrenard.fr](mailto:permanenceparlementaire@yvaugrenard.fr)

### Au Sénat

15, rue de Vaugirard - 75291 Paris cedex 06

Tél. : 01 42 34 36 87 / Courriel : [y.vaugrenard@senat.fr](mailto:y.vaugrenard@senat.fr)

### Mon équipe

Cathy Durand, Sophie Hoffenberg et Sophie Normand

[www.yvaugrenard.fr](http://www.yvaugrenard.fr)

Site accessible aux personnes malvoyantes et non-voyantes

